

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [bourgaultn-asrseo-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c7bfa9172100ee63779ed3fc>

Date d'obtention : 2025-03-21 18:26:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La trousse Sexto est un outil pour les intervenants scolaires qui sert à les guider lors de leurs interventions en matière de sextage.

Les différents outils de la trousse les aident à faire toutes les étapes nécessaires pour une prise en charge rapide et efficace des jeunes impliqués, afin d'assurer leur sécurité, de limiter la propagation des images et offrir le soutien nécessaire.

Lorsqu'un élève dénonce une situation de sextage à un membre du personnel, il faut aviser un des responsables du projet Sexto de l'établissement scolaire. Seuls les intervenants ayant reçu la formation peuvent utiliser la trousse SEXTO.

La première étape est de prendre la trousse, de l'ouvrir et de suivre les étapes de la démarche d'intervention SEXTO.

Parmi les différentes étapes de la méthode, il faut d'abord parler à l'auteur du signalement et à la victime, pour recueillir le plus d'informations possibles, leur offrir du soutien tout le long du processus et les accompagner dans la reprise de pouvoir sur leur vie.

La méthode Sexto fournit une grille d'évaluation qui permet à l'intervenant d'évaluer l'incident pour en déterminer l'origine, et donc le contexte dans lequel l'événement s'est produit, la nature des gestes posés, les intentions derrière le partage et l'étendue du partage et de la propagation.

Valider auprès de la victime si d'autres jeunes sont impliqués, si oui, les rencontrer individuellement pour vérifier les informations et compléter la grille d'évaluation de l'incident. Leur rappeler l'importance de rétablir la vie privée de la victime et donc de ne pas parler de l'événement avec d'autres jeunes.

À la lumière des informations obtenues, si l'intervenant estime que les activités pourraient être malveillantes et de natures criminelles, il doit immédiatement communiquer avec le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur. S'il soupçonne que l'instigateur a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile dans son appareil électronique, il doit le rencontrer, lui expliquer la situation et confisquer son appareil en le déposant dans le sac prévu à cet effet, qu'il remettra au policier.

Si les activités sont plus de nature impulsive, il doit rencontrer l'instigateur pour obtenir sa version des faits et veiller à protéger les élèves impliqués.

Si les activités sont de nature impulsive, l'intervenant peut compléter son intervention auprès de l'ensemble des jeunes impliqués et contacter le service de police à la toute fin de celle-ci.

Dans l'utilisation de la trousse d'intervention SEXTO, il est fortement recommandé de contacter les policiers dans chacun des dossiers impliquant l'utilisation de la trousse d'intervention Sexto. Pour chaque rencontre d'intervention auprès de la victime, de l'instigateur et des témoins, une rencontre individuelle est privilégiée, la grille d'évaluation complétée pour chaque rencontre et s'assurer que chaque élève impliqué ait signé le document.

Une fois que cela est complété, qu'une communication a été faite auprès du policier, l'intervenant lui remet une copie des grilles d'évaluation ainsi que l'appareil électronique qui aura été confisqué, si tel est le cas.

Le service de police va collaborer avec l'établissement scolaire également dans les démarches supplémentaires à effectuer (DPJ, communication avec les parents, etc)..

Le policier responsable de l'événement remplit ensuite un rapport d'événement qu'il achemine au procureur du DPCP.

À cette étape, le policier pourrait faire une rencontre de sensibilisation Sexto auprès de l'élève instigateur.

Dans le cas d'un acte malveillant, une enquête policière pourrait être mise en place.

Une fois toutes ces étapes effectuées, le service de police ne peut pas demander à l'intervenant de faire des démarches supplémentaires. auprès d'autres élèves impliqués dans l'événement.

Les étapes de la méthode Sexto permettent de prendre en considération toutes les personnes impliquées dans la situation, favorise l'obtention d'un portrait détaillé de la situation et des interventions à mettre en place.

Suite à l'appel aux policiers, une communication auprès des parents des élèves victimes, témoins et instigateurs doit être effectuée dans les meilleurs délais, afin de leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir, au besoin.

Un signalement doit ensuite être fait auprès de la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des 3 mises en situation présentées, c'est l'importance que la trousse soit utilisée par un intervenant qui est formé en ce sens et de la bonne utilisation de celle-ci. Il peut être facile de céder à nos impressions, notre interprétation d'une situation, mais la méthode Sexto vient justement outiller les intervenants afin d'obtenir un portrait clair de la situation et des acteurs impliqués.

Dans les 3 situations, l'intervenant a pris le temps de rencontrer chacune des personnes impliquées, à remplir la grille d'évaluation et à fait les démarches en bonne et due forme auprès du service de police pour qu'ils prennent la relève dans le dossier.

Dans la première mise en situation, l'intervenant a pris le temps d'accueillir Cassandra, l'amie de Meghan, qui était préoccupée par ce que son amie lui avait mentionné. Il a ensuite fait la même chose auprès de Meghan. Pour chaque situation, l'intervenant a pris le temps de rencontrer l'instigateur afin d'obtenir sa version des faits. Cela lui a permis de connaître la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Toutes les informations recueillies lors des rencontres des mises en situation, ont permis de guider la suite des interventions pour chacune d'elle.

Les 3 mises en situations m'ont permis de constater l'importance de respecter les démarches à suivre quant à l'utilisation de la trousse SEXTO, de l'importance de suivre chacune des étapes pour bien rassurer les élèves, évaluer l'incident, vérifier l'information et travailler en collaboration avec les partenaires. La méthode Sexto nous permet de connaître les rôles et responsabilités de chacun, donc advenant une situation avec un parent, par exemple comme dans la situation #3, nous avons les outils et les informations pour les guider vers les bonnes ressources.

Je retiens également qu'il peut y avoir une multitude de situations diverses impliquants plusieurs différents acteurs. La trousse permet d'être outillé pour appliquer les bonnes démarches d'intervention afin d'assurer la sécurité des jeunes, offrir un soutien rapide et efficace et limiter la propagation des images. Dans chacune des situation, la collaboration avec les policiers est également mis de l'avant, tant pour la rencontre de sensibilisation SEXTO, la récupération du cellulaire et la suite des démarches. Pour les 3 mises en situation, l'intervenant a appliqué les différentes étapes de la méthode Sexto, à fait l'analyse de la situation ce qui l'a guidé dans ses interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que toutes les étapes sont importantes pour obtenir un portrait clair de la situation.

Là où ça peut être plus difficile et délicat, c'est si un élève ne collabore pas et que l'on doit confisquer le cellulaire et communiquer tout de suite avec le service de police. Pour des intervenants scolaires, le fait de confisquer un objet personnel peut représenter quelque chose d'intrusif, ils peuvent avoir peur des représailles des parents. Toutefois, comme un appel aux parents est prévu et que la raison de la confiscation est bien expliquée dans la trousse, ça facilite cette étape cruciale et favorise la collaboration avec les parents.

L'évaluation à savoir s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif pourrait aussi représenter une étape délicate.

D'où l'importance de faire une bonne évaluation à partir d'éléments importants à considérer, comme l'âge des personnes impliquées, les circonstances, la nature des gestes, les intentions, le nombre de personnes impliquées, la publication ou non, les conséquences pour les personnes impliquées et le niveau de collaboration.

Une étape très importante et délicate, serait de ne pas accepter de consulter des images ou vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile. Il est important de rassurer la victime, de lui dire qu'on l'a cru, et de confisquer le cellulaire de l'instigateur le plus rapidement possible afin de limiter la propagation des images.

Le fait de consulter des images de la sorte constitue une infraction criminelle.

Une étape qui me semble délicate également, serait qu'un policier communique avec un intervenant scolaire, à la suite d'une intervention du protocole SEXTO, pour lui demander de rencontrer d'autres élèves, par exemple et que l'intervenant doive refuser, car il agirait à titre de mandataire du service de police. Comme la méthode SEXTO découle d'un partenariat et d'une collaboration entre les instances, je pense que ça pourrait créer des tensions, des incompréhensions et des malaises.

La plus grande valeur de cette formation permet à tous de savoir qui fait quoi, quand, comment, pour le bien-être et la sécurité de nos élèves.